

## Fiche Pratique 5

# Les actions gratuites

Un avantage accordé par Air Liquide **à tous les Actionnaires.**

# 05

Air Liquide **attribue régulièrement<sup>(a)</sup> des actions gratuites à tous ses Actionnaires.**

En juin 2022, Air Liquide réalisait sa 31<sup>ème</sup> attribution d'actions gratuites, avec pour parité 1 action gratuite pour 10 détenues.

## Faire croître votre nombre d'actions... et donc vos droits au dividende !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'actions gratuites permet de voir **son portefeuille s'étoffer dans le temps.** Outre la distribution d'environ 55 % de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves<sup>(b)</sup> à **tous ses Actionnaires** sous forme d'actions gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les actions gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

(a) Neuf distributions d'actions gratuites au cours des 20 dernières années.

(b) Parts des résultats nets antérieurs non distribués.

## Effet de la prime de fidélité sur la distribution d'actions gratuites (voir Fiche Pratique n°3)

Lors de la distribution d'actions gratuites de **juin 2022**, tout Actionnaire qui détenait **100 actions depuis plus de deux années civiles pleines** (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020) :

- si détenues **au porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires** → parité 1 gratuite pour 10 détenues;
- si détenues **au nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **prime de fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires** → parité **1 gratuite pour 10 détenues et 1 action gratuite supplémentaire** grâce à la prime de fidélité (+ 10 %).

## Fraction d'actions

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », **vous sera versée sur votre compte bancaire.**

## Bon à savoir...

### Vos avantages sont préservés

Les actions gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **prime de fidélité**, **durée** de détention, droit de **vote**, droit au **dividende**.

L'attribution d'actions gratuites s'opère **compte par compte** et **mode de détention par mode de détention** : il n'y a **pas de fongibilité des rompus**. Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres ordinaire et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », la non-fongibilité des rompus entraîne que **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle action gratuite supplémentaire.**

## Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'actions gratuites de juin 2022

- Un Actionnaire détenant 225 titres en portefeuille a donc reçu **22 actions gratuites** (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et **la valeur en euros de 5 rompus** (0,5 action).
- Parmi ces 225 actions, 112 bénéficiaient de la prime de fidélité. Il a donc reçu en plus **1 action gratuite supplémentaire** (+ 10 % d'actions gratuites donc 1 action gratuite supplémentaire pour 100 actions détenues) et **la valeur en euros de 1,2 rompu** (0,12 action).